



Contestation vetusté sol suite à état des lieux

Par **tlorge**, le **01/02/2010 à 12:16**

Bonjour, rn
voilà ma situation : rn
j'ai effectué mon état des lieux dans lequel tous les points mentionnent "Bon état général" ou "Etat d'usage" à l'exception du linoléum pour lequel se trouve la mention "Etat d'usage avancé" (commentaires : traces -jauni et nombreuses- et accrocs - nombreux) rn
Lors de mon état d'entrée, voilà ce qui était mentionné rn
"bon état, quelques marques noires, quelques accrocs devant fenêtre gauche" rn
"6 marques de cigarettes sur le sol + 5 accrocs" rn
Je sais (connaissant le locataire précédent) que le lino est en place depuis plus de 10 ans sans aucun travaux dessus. rn
Ma régie me facture le changement complet du lino. rn
Je sais également que la locataire actuelle a toujours le même lino et n'a pas été informée pour l'instant d'un changement possible. rn
Est-ce que j'ai une possibilité de lancer un recours pour récupérer ma caution ? rn
Au-delà de la somme conséquente, je suis fatigué de laisser les régies profiter et abuser des locataires rn
merci pour vos conseils